

Jean-François LAVILLE avec Sœur Camille, *Aux sévices de l'Église. Enquête. Religieuses abusées : mettre fin à la loi du silence*, 254 pages, Récamier 2023

Deux ans après la remise du rapport par la CIASE, ce livre désire répondre à la question : l'Église a-t-elle tiré les leçons d'un examen de conscience nécessaire ? (p. 15) Avec en arrière-plan, une autre question : par défaut, si nécessaire, l'État ne pourrait-il pas lui-même intervenir ? La problématique mérite d'être posée à la suite du récent rapport espagnol du Défenseur du Peuple, mandaté par le Parlement - dans un contexte différent il est vrai puisque concordataire et non de laïcité.

Si l'on se reporte aux remarques finales, celles-ci ne manquent pas de sévérité. L'Église aurait peu changé : cléricalisme, culture de l'entre-soi, minoration du rôle de la femme, affrontements entre progressistes et conservateurs, victimes encore ballotées au gré de décisions contradictoires. Après l'émotion suscitée par le rapport Sauvé, le découragement émerge chez certains (p. 239) face à une Église qui demeurerait hors sol et au sein de laquelle « l'ambition altruiste côtoie un immobilisme autiste » (p. 244).

Pour arriver à pareilles conclusions, Jean-François Laville, accusé à tort de sexisme et, de ce fait, mis au ban de sa profession de journaliste sportif, ne propose pas tant des convictions personnelles qui échapperaient à sa compétence, que le fruit de récits provenant d'anciennes religieuses abusées lorsqu'elles vivaient en communauté. Des abus spirituels, des emprises qui ont parfois dérapé jusqu'aux sévices sexuels. L'intolérable nous est rapportée par ces femmes qui, de victimes, se muent en témoins de leur propre histoire. Certaines avaient déjà écrit ou parlé à la radio, à la télévision. Répéteraient-elles, à l'infini, leur vécu ? Non point. Mais, comme au cours d'une psychanalyse, il faut du temps pour creuser, pour faire émerger puis pour mettre des mots sur l'inacceptable, si difficile à atteindre par nos psychés aptes à se défendre par la digue du silence, entretenu si souvent par l'Église elle-même. Je pense à l'une d'entre elles, dont j'ai lu les récits successifs comme autant de progrès d'une autorévélation, passant de la conscientisation d'une emprise affective forte à l'agression sexuelle. Quel temps il leur faut pour dire l'indicible ! Tout écoutant sait qu'il convient de respecter ce tempo bien particulier.

Cela suffit-il à justifier une relative inaction de l'Église ? Certainement pas. Mais il faut avouer que celle-ci est composée de différentes strates, plus ou moins imperméables les unes aux autres, malgré un centralisme apparent : il y a Rome et puis ce qu'on peut appeler les Églises nationales ; il y a l'autorité de l'évêque sur son clergé et puis la vie religieuse ; et, au sein de celle-ci, chaque congrégation dispose d'une légitime indépendance.

Alors, pour parler de la seule vie religieuse en France, je crois pouvoir affirmer que la CORREF s'est saisie à bras le corps des recommandations de la CIASE : elle a installé cinq groupes post-CIASE, par exemple pour réfléchir aux bonnes pratiques dans la prévention ou la gestion des abus, à la gouvernance des congrégations, au discernement et à la vocation; elle a mis en place une instance indépendante, la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR), qui accueille, dans le cadre d'une justice restaurative, les personnes abusées sexuellement par des religieux ou religieuses, aient-ils été mineurs ou majeurs au moment des faits ; elle a voté de

nombreuses préconisations ou recommandations dans son AG d'avril 2023 (demandant notamment aux instituts d'établir une cartographie des risques, de veiller à la formation initiale et continue de ses membres, à la bonne régulation des visites canoniques...) elle a organisé des sessions de formation, donc de prévention ; son Conseil a adopté une Charte portant déclaration des droits des religieux et religieuses qui sera soumis à la délibération et au vote de la prochaine Assemblée générale de novembre 2023.

Voilà qui, à mon sens, permet de nuancer, au moins en ce qui concerne la vie religieuse, les conclusions de l'ouvrage. Mais on l'aura compris, la réforme de l'Église est un chantier plus vaste, aux multiples acteurs, que sont notamment la Conférence des évêques et le Saint-Siège. Le synode romain, dont la 1^{ère} étape vient de s'achever, peut être un jalon dans ce nécessaire chantier de reconstruction, puisqu'à désordre systémique doit remédier une réforme du système lui-même.

A.M.